

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.
année 6 mois 3 mois
Valais et Suisse . . . 6.50 3.25 2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . . . 12.— 6.50 4.—
Envoi par numéro . . . 15.— 7.50 4.40

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:
Canton Suisse Etranger
La ligne ou son espace . . . 0.10 0.20 0.30
Réclames 0.40
Minimum d'insertion 1 franc
Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion.

Comptable

expérimenté, sachant parfaitement l'allemand cherche place de suite ou plus tard. Bonnes références et certificats à disposition.

S'adresser sous chiffre 14 au bureau du Journal.

ON DEMANDE

bonne servante

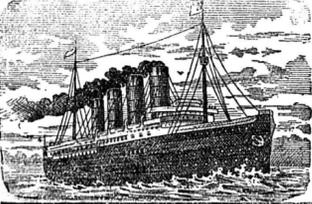
sachant faire la cuisine. Références exigées. S'adr. au bureau du Journal.

VENTE

Saucissons et saucisses au foie de 1^{re} qualité, chez

Ed. Berthoud-Thiébaud
FLEURIER

Emigration et passage pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageux par Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion représentant de Zwilchenbert S. A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.





Atelier de M^r Tailleur pour hommes

! Saison de printemps !
Magnifique choix en stok pour la saison. Draps provenant des meilleures maisons de Londres. Exécution prompte et soignée, et pouvant fournir du 15 au 20 % meilleur marché que la concurrence du dehors.
Se recommande
Jos. Albrecht, Sion
Rue de Lausanne



„FROSSARDINE“

Le Premier des Jus de tabacs concentrés, par sa pureté et sa haute teneur en Nicotine. Employé avec succès contre le Cochylys de la vigne et les Parasites de l'arboriculture et de l'horticulture.

En futs de kg. 100, et bidons de kg. 10, 5 et 2.

Fabriqués par J. FROSSARD & Cie., Payerne

Graines Sélectionnées

Maison de confiance.

Louve 1 **LOUIS BOVEY LAUSANNE**

Potagères, Fourragères et de Fleurs. — Grand choix de Pois, Haricots, dans les dernières nouveautés méritant-s. — Oignons à planter. — Belle collection de Dahlias cactus en 530 variétés à des prix très avantageux. — Mastic Baertschi (jaune) reconnu le meilleur pour la greffe. — Pâte spéciale pour oiseaux insectivores.
GROS — catalogue gratuit — DÉTAIL

On demande pour Domodossola !

jeune garçon

libéré des écoles, pour l'entretien d'un cheval de voiture et petits travaux de jardin. Facilité d'apprendre l'italien. Entretien et petite rétribution.
Offres sous chiffres S 21758 L, à Haasenstein & Vogler, Lausanne.



En vente partout
Société des Eaux Alcalines
Montreux

BOUCHERIE

Alfred Pellet à Genève

44, rue Terrassière

L'expédition par colis postaux 2 kg. 500 viande 1^{er} choix.

Bœuf à bouillir 1.40 le kg.
" à rotir 1.70 "
viande congelée à bouillir 1.15 "

! AVIS !

Bœuf 1^{re} Qualité est expédié par quartiers pour saler au prix de fr. 1.60 le kilo franc, ou par pesées de 2 kg. 500 et au-dessus au prix de fr. 1.50 le kilo franc contre remboursement, par la Grand Boucherie Moderne Genève
77, Rue de Carouge

LA BOUCHERIE
Louis MOREL à Genève
17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'à dater de ce jour, elle expédie des viandes de première qualité, par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus au prix suivants :

Bœuf à bouillir depuis	Fr. 1.40 le kg.
» à rotir	» 1.70 le kg.
Graisse de bœuf	1.40 le kg.
Poitrine mouton	1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

„BALLY“ la marque la plus renommée pour Messieurs, Dames et Enfants



on ne la trouve nulle part meilleur marché qu'au

Magasin de chaussures

Ad. Clausen

SION

Rue de Lausanne

Spécialité : aussi en Souliers forts pour Campagne.

Meilleur marché que des maisons d'expédition.

Rue de la Gare
AIGLE

AU LOUVRE

Rue de la Gare
AIGLE

Beaux choix en lainages noirs et fantaisie depuis 1.25, 1.45, 1.75, 2.25, 2.75, 3.25, 3.50, etc.

COUPONS EN TOUS GENRES

Jupons blancs, volant broderie depuis 5.90, 6,75 etc.
Jupons couleurs lavables depuis 3.25
Jupons moirette française en toutes nuances dep. 7.25

Visitez aussi nos rayons lingerie confectionnée dans nos ateliers et d'après modèle apporté par la clientèle.

Chemises pour Dames avec dentelles torchons depuis 1.95 2.25 2.50 etc.

Chemises pour Dames hodels à la main depuis 3.25 3.75 4.25 etc.

Pantalons assortis

Mantelets et chemises de nuit prix défiant toute concurrence. — Confections pour Dames et Enfants retouches en magasin.

Modes !

Modes !

Bel assortiment en chapeaux d'été et fournitures de modes. Chapeliers pour Dames et Enfants depuis 1.95.

Grand choix en Modèles pour Dames formes simples et élégantes

Transformations et réparations soignées, on accepte aussi les fournitures de la clientèle. Immense choix en porcelaine, verrerie, faïence et terre ordinaire.

PRIX UNIQUE

Entrée libre !

Entrée libre !

La situation en Angleterre

On annonce de Londres que la situation créée par la grève des mineurs reste stationnaire.

L'espoir qu'on avait pu concevoir un moment de voir la crise se dénouer rapidement a été déçu, et dans les milieux officiels on était hier moins optimiste. C'est peut-être aller un peu vite. La situation en effet est si compliquée, elle exige qu'on règle en même temps que les questions de principe un nombre si considérable de points de détail qu'il y a peu de chance qu'on puisse trouver une solution en quelques heures.

De nombreuses conférences ont lieu chaque jour. Le conseil industriel qui continue à examiner l'échelle des salaires proposées par la fédération a reçu plusieurs propriétaires de mines qui ne pourraient plus être exploités qu'à perte. Le conseil industriel a tenu à leur demander à ce sujet des précisions et des explications.

Le comité consultatif des propriétaires des mines d'autre part, s'est réuni mercredi. Bien qu'aucune communication n'ait été faite à la presse il est pratiquement certain que l'attitude des propriétaires de mines ne s'est en aucune façon modifiée. Les associations locales des districts anglais sont toujours prêts, sous certaines conditions, à reconnaître le principe du salaire minimum individuel, mais ceux des districts gallois et écossais y sont énergiquement opposés. Les associations locales des propriétaires de ces districts ont tenu mardi plusieurs réunions au cours desquelles ils ont résolument annoncé leur intention de ne pas céder sur ce point. Ils ne s'inclineront que devant une loi. Ils disent en effet qu'une loi si favorable soit-elle aux mineurs, ne peut manquer de donner aux patrons des garanties plus substantielles que celles qu'ils pourraient attendre des trade-unions.

Mais la plus importante de toutes ces conférences a été celle qui s'est tenue dans la matinée de mercredi au Westminster Palace hôtel entre le comité exécutif des mineurs et les chefs du Labour party. La fédération des mineurs avait décliné toute intervention de ce genre, et bien que les chefs du Labour party aient été tenus au courant des négociations ils n'avaient pas encore été appelés à discuter avec la fédération. Or, quelle que soit la force de cette dernière, elle ne peut ignorer qu'il y a quelque chose de plus puissant qu'elle; c'est à savoir la masse de tous les trade-unionistes anglais. La grève actuelle, qui affecte un nombre si formidable d'ouvriers de tous genres, pèse lourdement sur les fonds des trade-unions. Si la grève continuait quelques jours encore, tous les ouvriers de l'industrie métallurgique seraient sans travail.

L'union des mécaniciens, par exemple, comprend 122,000 membres dont au moins la moitié ont droit en cas de chômage à une allocation de dix shillings par semaine. On voit immédiatement ce que coûte une grève à l'union. De son côté, l'union des cheminots est atteinte encore plus sérieusement. Elle paye en effet quinze shillings, en cas de chômage, à chacun de ses membres, et par suite du nombre considérable d'adhérents qu'elle a recueillis du fait de la grève de l'été dernier, si la grève continuait et si les compagnies continuaient à réduire leurs services, elle risquerait bientôt d'être sans ressources.

L'union des ouvriers du coton n'est pas encore atteinte par la grève, mais le répit dont elle bénéficie sera court.

Les unions se trouvent donc en présence d'une situation extrêmement grave. Le conflit actuel vide en effet leurs caisses sans aucun profit direct pour elles. C'est de ce fait l'impuissance pour plusieurs mois. Aussi, malgré toute leur sympathie pour les mineurs, elles ne peuvent tolérer de leur part une intransigeance que rien ne justifierait. Elles sont toutes prêtes à les soutenir mais à la condition toutefois que les mineurs ne refusent pas de transiger si on leur offrait une transaction raisonnable.

Nouvelles de la Suisse

Assemblée fédérale

L'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats réunis) est convoquée pour le jeudi 14 mars, afin de procéder à l'élection du successeur de M. Comtesse et de cinq nouveaux juges au Tribunal fédéral. Il y a déjà vingt-cinq candidats au Tribunal fédéral. Il y a déjà vingt-cinq candidats au Tribunal fédéral. Il y a déjà vingt-cinq candidats au Tribunal fédéral.

Le danger des dattes gâtées

Un garçon de douze ans est mort à Bâle (Argovie) après avoir mangé des dattes, qu'il avait achetées chez un commerçant italien de sa ville. Le médecin a constaté que l'enfant avait été empoisonné par les dattes, qui étaient gâtées.

La mort du bûcheron

A Benken (Bâle-Campagne), l'huissier communal, M. Stocklin, qui abattait du bois dans la forêt, a été atteint par un éclat et blessé si grièvement qu'il vient de succomber.

L'armée des gymnastes

La Société fédérale de gymnastique compte actuellement 75,101 membres, se répartissant entre 910 sections. Le nombre des membres actifs est de 10,216. C'est une augmentation de 2933 sociétaires, dont 529 actifs, sur les chiffres de l'année précédente. Le canton de Zurich se place en tête avec 16,992 sociétaires.

Les sections comptant le plus grand nombre de membres actifs sont les suivantes: Bâle-Bougeoise, 175; Amis-Gymnastes, Lausanne, 120; Genève-Plainpalais, 117; Petit-Bâle, 115; Berne-ville, 103.

Chronique fédérale

M. Louis Perrier. — Les crédits militaires et la situation internationale.

BERNE, le 7 mars. — (De notre correspondant particulier).

La gauche des Chambres, réunie ce soir, a décidé sans opposition de porter M. Louis Perrier, de Neuchâtel, à la succession de M. Comtesse.

Ce résultat était attendu. M. Perrier est un homme de haute valeur. Il est, de sa profession ingénieur et architecte. C'est aussi un homme de goût on va jusqu'à dire un artiste. S'il n'écritait que ses goûts, il s'occuperait surtout de visiter les expositions de peinture ou d'estampes et d'y faire acquisition d'œuvres délicates. Il n'a jamais eu la moindre ambition politique. Au Conseil national il aurait pu passer depuis de longues années au premier plan, s'il avait eu des ambitions. Mais il ne prenait la parole que lorsque ses convictions l'y engageaient.

Cela ne signifie en aucune façon que M. Perrier doive être au Conseil fédéral un amateur. Car, s'il chérit avant tout ses goûts de connaisseur, il a une conscience trop haute des responsabilités d'un homme d'Etat pour les esquiver en quoi que ce soit. Porté au Conseil d'Etat neuchâtelois en 1903, presque contre son gré, il a joué dans ce gouvernement un rôle des plus utiles. J'oubliais de rappeler que M. Perrier est colonel. On se souvient qu'il fut chef des fortifications de Saint-Maurice. Il a le sens du commandement. Ce n'est pas lui qui tentera, en vain, de faire le travail de ses subordonnés. Il sait rendre ses auxiliaires responsables de leur tâche. Il sait diriger. Aussi fera-t-il en cinq heures de travail autant qu'il en faudrait de besoin que d'autres en quinze. Aussi, bien qu'il n'ait pas joué au Conseil national un rôle de premier plan, ne serions-nous pas surpris, s'il surprenait très rapidement en bien.

Certes, M. Perrier n'obtiendra pas au scrutin secret, à l'Assemblée fédérale, le même succès qu'au vote public de la gauche; lors de l'élection de MM. Hoffmann et Motta, on avait l'impression que les nouveaux élus dépassaient en envergure leurs prédécesseurs; M. Comtesse a laissé un vide plus grand que Brenner ou Schobinger, il est en conséquence plus difficile à remplacer. D'autre part, des considérations régionales sont entrées en ligne de compte. Certains Suisses allemands, qui avaient chanté à l'envi, en son temps, l'ascendance ni-germanique de M. Motta, voulaient absolument considérer le distingué conseiller fédéral tessinois comme un représentant de la Suisse romande et simploniste. D'autre part, Genève faisait valoir des droits assez légitimes. Or ce canton n'a pas, pour le moment, de candidat ministériel. Au parait de M. Lachenal, mais nos confédérés n'admettent pas, comme nos voisins d'outre-Jura que l'on sorte du Conseil fédéral et que l'on y rentre ensuite pour des raisons de convenances personnelles. Il y a bien dans le parti radical genevois un homme de haute valeur, M. Rosier, conseiller d'Etat, mais ne faisant pas partie des Chambres, il est inconnu de la Suisse allemande.

M. Borel, dont il a été aussi question, n'est à vrai dire, ni député ni « sénateur ». Mais il a été élevé à Berne, il a fait sa carrière militaire dans la Suisse allemande, et il est fort lié avec les financiers de Bâle et de Zurich. En revanche, dans la Suisse française, il n'a su inspirer confiance à aucun groupement politique. D'ailleurs il est jeune et nul ne conteste sa haute envergure. Si il veut bien faire comme tout le monde, c'est-à-dire, se rattacher à un groupement politique quelconque, il franchira dans quelques années le seuil du Palais fédéral.

La session ne présente pas grand intérêt. Le Conseil des Etats a avalé la dure pilule de trente millions de dépenses militaires extraordinaires. Aucun patriote ne peut s'y opposer dans les circonstances actuelles, car la situation internationale ne cesse d'être inquiétante. On murmure à voix basse qu'elle l'est plus que jamais ces temps-ci, et qu'il faut s'attendre à tout, même au pire. Je puis en tous cas vous assurer qu'à l'état-major on respire le 1er avril, quand nous aurons franchi le cap de la nouvelle organisation des troupes!

Chambres fédérales

A la séance de mercredi du Conseil national M. Gottschalk (Bâle-Ville) développe la motion suivante: « Le Conseil fédéral est invité à examiner si la Suisse ne pourrait pas provoquer et encourager la création d'un organe international pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, et pour l'assistance maternelle. »

Le motionnaire rappelle les nombreux efforts entrepris dans tous les pays pour la protection de l'enfance et pour l'assistance maternelle. Mais ces efforts manquent d'appui mutuel et d'une direction centrale. Il importe de les grouper si l'on veut obtenir un meilleur rendement. Depuis longtemps le besoin se fait sentir d'un organe international. La Suisse serait admirablement placée pour en être le siège.

M. Muller, conseiller fédéral, déclare que ce dernier accepte la motion avec plaisir. Le Code civil aussi bien que le projet de Code pénal contiennent des dispositions heureuses sur la protection de l'enfance. Mais cette tâche relève surtout de l'autorité cantonale. M. Pflüger a fortement noirci le tableau. Il faut rendre hommage à l'activité bienfaisante déployée dans ce domaine par les particuliers. M. Fritsch n'a pas tort, mais il faut éviter de charger d'emblée le tableau. Commençons par le commencement, confiants dans l'avenir.

La motion est acceptée à l'unanimité de 74 voix.

M. Pflüger, Zurich, développe à son tour une motion ainsi conçue:

Le Conseil fédéral, est invité à réviser son règlement du 24 janvier 1910 sur les secours délivrés aux familles des militaires, dans le sens d'un relèvement équitable du montant des secours.

Lors du vote de la loi militaire en 1907 on cita la disposition touchant les secours aux militaires comme la perle du projet. Mais la loi venait à peine d'entrer en vigueur que les protestations surgissaient de toutes parts contre la façon bureaucratique dont elle était appliquée. Le Département militaire se montra d'une avarice sordide. En 1910 parut un règlement qui fixait les indemnités maxima, ceci en contradiction formelle avec la loi, qui déclare que la répartition des secours est du ressort des communes. Et l'administration sait fort bien tirer parti des contradictions de la loi et du règlement pour se montrer avare.

M. Hoffmann, Chef du Département militaire: « La lettre au canton de Zurich, citée par M. Pflüger ne me paraît nullement être une immixtion abusive dans les compétences cantonales. Le règlement de 1910 a donné lieu à des méprises, de la part du public surtout. On n'y trouve nullement un retour sur les promesses qui avaient été faites en 1907. Les dépenses pour l'assistance militaire croissent sans cesse; depuis 1905, elles ont doublé et atteignent aujourd'hui près de cent mille frs. Il est inexact de représenter la Confédération morigénant les communes, qui généralement ne jugent pas nécessaire d'accorder le maximum prévu par le règlement tant critiqué par M. Pflüger. Ce n'est pas ce maximum qui crée généralement les difficultés, mais la disposition selon laquelle le secours, ajouté à ce que touche le soldat, ne doit pas dépasser son salaire. On déduit, par exemple, un franc pour la nourriture du mari; s'il gagnait cinq francs par jour et qu'il ait quatre enfants, il serait impossible de lui compter le maximum de 4 fr. 80 (2 francs pour la femme et 0 fr. 70 par enfant) que la famille eût touché sans cette disposition. »

« Si les secours sont distribués trop tard et trop lentement, à Zurich, cela provient de l'organisation compliquée de l'assistance zurchoise, et ce n'est pas à Berne, mais sur les bords de la Limmat qu'il convient de s'adresser. Tous ceux qui me connaissent savent que je n'admets jamais que la loi soit appliquée avec une parcimonie bureaucratique. Aussi je vous propose pour aujourd'hui d'écarter la motion, jusqu'à ce que j'ai eu le temps de me faire une idée plus exacte, par l'expérience, du fonctionnement de l'assistance militaire. »

Après une intervention de MM. Grimm et Sigg, socialistes, M. Pflüger modifie sa motion en ce sens que le Conseil fédéral est invité à examiner s'il y a lieu etc. La motion est ainsi acceptée à la presque unanimité.

Au Conseil des Etats, à propos des crédits militaires, une discussion s'est engagée à propos de la nouvelle méthode de convocation des recrues.

M. Baumann (Appenzell-Extérieur) critique cette méthode. « Elle a produit, dit-il, un fort mécontentement. La convocation des écoles de recrues par régiment est contraire aux dispositions de la loi sur l'organisation militaire. Cette méthode est surtout funeste aux petits cantons où les recrues n'ont pas la facilité de passer d'un régiment à l'autre et doivent par conséquent faire tous la même école. »

L'orateur demande que l'essai soit abandonné déjà cette année.

M. Hoffmann, chef du département militaire fait observer à M. Baumann qu'un retour en arrière dans l'essai tenté cette année aurait pour résultat de désorganiser complètement le tableau des écoles militaires.

M. Baumann croit pouvoir inférer des explications de M. Hoffmann que la méthode de convocation essayée cette année sera abandonnée dès l'année prochaine.

La discussion est close. M. Kunz (Berne), vice-président du Conseil des Etats, développe la motion par laquelle il invite le Conseil fédéral à soumettre aux Chambres, au plus tôt possible, un projet de loi réglant l'interdiction de la double imposition. L'orateur débute par un exposé historique de la question.

Après avoir rappelé les essais infructueux d'il y a vingt-cinq ans, le motionnaire juge le moment venu de régler enfin cette matière par une législation uniforme. Actuellement, il règne une incertitude de droit très embarrassante pour les autorités fiscales des cantons. Les arrêts du Tribunal fédéral s'inspirent d'une interprétation de plus en plus rigoureuse.

M. Schalthess (Argovie) appuie la motion. « Les difficultés, dit-il, vont en augmentant. Nombre d'entreprises industrielles et commerciales opèrent dans plusieurs cantons à la fois et il en résulte des conflits incessants entre les divers fisco cantonaux. Actuellement, le Tribunal fédéral est le véritable législateur en matière de double imposition. »

M. Muller, chef du département de justice, rappelle que ce département élabore déjà en 1875 un projet de loi en application de l'art. 46 de la Constitution. Ce projet toutefois ne sortit pas des cartons du département. C'est seulement en 1885 qu'un projet de loi sur la double imposition fut soumis aux Chambres. Rejeté par le Conseil des Etats, ce projet ne vit jamais le jour. En 1901, le département fédéral de justice fut saisi d'un nouveau projet élaboré avec soin par la conférence des directeurs cantonaux des finances. C'est une œuvre de valeur, mais il ne faut pas se faire illusion sur la possibilité de régler cette matière très difficilement. Une codification, si complète qu'elle soit, ne mettra pas fin à tous les conflits. Le Tribunal fédéral lui-même a dû assouplir sa jurisprudence et l'adapter aux variations de la situation économique. Le Conseil fédéral demande le temps d'étudier la question; il n'accepte donc la motion qu'à condition d'en retrancher les mots « sans plus tarder. »

Dans sa séance de jeudi le « Conseil national a terminé la discussion du projet sur l'éligibilité des cheminots. L'ensemble du projet a été accepté à l'unanimité.

Le Conseil des Etats a adopté par 28 voix contre 1 le texte définitif de la loi prohibant la fabrication et la vente des vins artificiels.

L'interpellation Pettavel relative aux mesures à prendre contre le renchérissement de la vie a été retirée, cette question devant être traitée en juin à propos de la discussion du rapport de gestion.

CANTON DU VALAIS

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 7 mars 1912

Le Conseil d'Etat discute et adopte les bases d'une deuxième convention additionnelle à passer avec M. Dr. Repond, concernant l'asile de Malévoz, et autorise le Département des Finances à la signer au nom de l'Etat.

Il discute et adopte le projet de décret sur l'organisation de l'état-civil.

Il est accordé à M. Difrancesco Sylvestre, à Brigue, un droit d'enseigne pour son établissement à Brigue sous le nom « Albergo Italiano ».

SION — Conseil municipal

Séance du 1er mars

Convention S.V.M. — Le contrat pour la fourniture de l'énergie électrique arrêté avec le comité d'initiative du Chemin de fer S.V.M. sera soumis à la ratification de l'Assemblée primaire eu égard à son importance et à sa nature spéciale.

Écoute. — Au vu du danger que présente pour la salubrité publique la fosse d'aisance des immeubles Frasserens-Morard-Héritier et consorts et vu l'impossibilité d'arriver à une entente amiable, le Conseil maintient sa décision du 1er octobre 1910, charge la commission des égouts de passer à son exécution.

Réfection du lit de la Sionne en Ville. — Le Conseil arrête comme suit les travaux à exécuter à la Sionne, dès la rue des Tanneries en aval jusqu'au moulin Michelloud en amont et dont les devis s'élèvent à frs. 6,500.

a) réparation du radier et des berges sous la voûte.
b) transformation de la prise de la meunerie à la sortie de la Sionne vers le boulevard du midi.
c) sous-murage et regarnissage des murs digues de la Sionne du sommet du Grand-Pont au moulin Michelloud.

Ces travaux seront mis en soumission et exécutés en régie sous la surveillance d'un piqueur. Le Bureau est chargé d'exécuter cette décision au moment opportun.

Décharge de Montorge. — Le Conseil approuve l'attitude prise par le délégué de la Commune dans la difficulté pendante avec l'abbat M. H. de Lavallaz au sujet des réparations à effectuer au canal d'irrigation de la Folie. (Bassin du 15 janvier 1912). En vue de faciliter une solution amiable entre les divers intéressés il sera proposé de faire procéder au préalable en 1912 à une expertise par 2 experts afin de déterminer la provenance de l'eau dans la vigne du prénommé. En cas de non acceptation de cette proposition, il est décidé de laisser le différend suivre son cours en maintenant les mesures provisionnelles ordonnées par le Bureau.

Transaction d'Allèves. — Le Conseil approuve la transaction suivante destinée à terminer le différend pendante entre le Colonel M. d'Allèves et la Commune au sujet de la date à partir de laquelle doit courir l'intérêt pour l'expropriation du terrain de ce dernier à Pratifiori.

- 1) La Municipalité reconnaît devoir à M. M. d'Allèves les intérêts du capital de francs 10,841,50 du 12 mai 1908 au 1er janvier 1910.
- 2) De son côté M. d'Allèves payera les intérêts qui sont dus au 1er janvier 1910 soit de frs. 2,517,75 dès cette dernière date au 31 décembre 1911.
- 3) Pour la période du 12 mai 1908 au 1. janvier 1910, pendant laquelle la Commune n'avait pas utilisé le terrain exproprié M. d'Allèves lui payera une location fixée à frs. 7 par an.
- 4) La présente convention est faite à titre d'arrangement et la Municipalité n'entend pas par là créer un précédent pour des cas analogues.
- 5) Chaque partie gardera ses frais.

Interdiction des cafés. — L'interdiction de fréquenter les débits de boissons de la commune est prononcée contre Joseph Polter et Aug. Kapfer, à Sion.

Emplacement de la Caisse Hypothécaire. — Ayant appris par la rumeur publique qu'il allait être procédé au choix de l'emplacement pour le bâtiment de la Caisse Hypothécaire, le Conseil dans le but de favoriser le développement et l'embellissement de la capitale exprime le vœu que le bâtiment soit construit à la rue des Vergers et de la Dent-Blanche plutôt qu'à l'Avenue de Pratifiori.

Lavoie public. — Est acceptée la proposition présentée par la commission d'édilité d'entente avec le propriétaire. M. le notaire Duc d'acquiescer de ce dernier au prix de 10 frs. le m², 35 m² de terrain à prendre comme convenu à l'angle sud-ouest de sa propriété pour la construction du lavoir public.

Autorisation de bâtir. — Emmanuel Burgenner est autorisé à construire une maison agricole à Uvrier aux conditions d'usage et suivant les plans déposés. Il est émis un préavis favorable concernant la grange-écurie que Quarroz se propose d'élever à Uvrier.

L'autorisation d'établir un balcon vitré à la rue des Portes Neaves, sollicité par Vve J. Mévillot, du notaire, n'est pas accordée.

Faits divers

Le recul des glaciers

De même que depuis plusieurs années, les glaciers du Valais accusent en 1911 un recul très sensible. La longue période de sécheresse a fait qu'ils ont diminué encore plus qu'en 1910. Pour le glacier de Fiesch, le recul est de 2,45 mètres; pour l'Aletsch, 18 m.; le Kalwasser, 9,40 m.; le Rossboden, 10 mètres; le Gorner, 4,90 m.; le Loetschen, 13,50 m.; l'Arnold, 25,50 m.; le Zigiornovo, 20 m.; le Ferpècle, 28 m.; le Mont-Fort, 8 m.; le Grand-Désert, 20 m.; le Zanfleuron, 3 m.; le Valsorey, 6,25 m.; le Saleminz, 26 m.

Société d'Hôtels à Zermatt

Le bénéfice de l'exercice 1911 s'est élevé y compris le report de l'exercice précédent à 32,000. (8,176 fr. pour l'exercice 1910). Répartition proposée: réserve statutaire 3,200 fr.; dividende 5%; 20,000, réserva pour dividendes, 4000 fr.; tantièmes et gratifications, 1320; compte de réfection, 3480 fr.

District de Conty

La Conférence des instituteurs de ce district aura lieu lundi 18 mars à Basse-Nendaz, et non le jeudi 18 avril, comme une information erronée l'a fait annoncer (Com.)

Chronique agricole

Statistique des marchés au bétail

Foire de Monthey, le 6 mars

Animaux	nombre	vendus	prix
Chevaux	17	5	270 850
Taureaux repr.	13	4	490 650
Bœufs	11	5	530 700
Vaches	103	38	480 790
Génisses	86	40	470 740
Veaux	18	18	75 145
Porcs	77	48	80 140
Porcelets	143	96	22 30
Moutons	19	12	38 60
Chèvres	24	17	40 70

Observations: Assez bonne fréquentation de la foire. Police sanitaire très bonne.

Variétés

La visite de Guillaume II à Sion

Nos bons voisins les « Vaudois » ayant appris que Guillaume II, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, lors de sa visite en Suisse l'automne prochain, passera par l'Oberland, lui ont aussitôt offert de profiter du Montreux Oberland pour pousser une pointe jusqu'aux rives du bleu Léman et visiter le château de Chillon, ce qui ferait certainement plaisir à l'auguste visiteur, puisqu'il l'a déjà vu dans sa jeunesse et qu'il s'intéresse d'une manière toute spéciale aux vieux donjons...

Cela étant pourquoi l'empereur ne viendrait-il pas en Valais, qui n'est pas très loin de Chillon? Il pourrait prolonger sa promenade jusqu'à Sion où il serait certainement reçu avec beaucoup d'honneurs et où les châteaux ne lui manqueraient pas: Valère, Tourbillon, Montorge. Le château de la Soie (il pourrait même donner à nos architectes quelques bons conseils sur la restauration d'ensemble de Valère, lui qui est, à ce qu'on dit un grand connaisseur dans ce domaine).

On pourrait d'ores et déjà nommer une commission pour établir les grandes lignes du programme des fêtes en l'honneur de notre auguste visiteur. A titre d'indication seulement — et sans vouloir peser le moins du monde sur les décisions futures de cette commission en l'air — voici un plan qui se laisserait discuter:

Sa Majesté arriverait à Sion vendredi 6 septembre à midi; il serait reçu à la gare par des délégués municipaux et bourgeois qui arboreraient à leurs huit reflets des cocardes à l'aigle impérial. L'Harmonie municipale jouerait un air de Wagner à choisir dans son riche répertoire; un des délégués prononcerait un court discours de bienvenue dans lequel il parlerait des liens étroits qui unissent le Valais à l'Allemagne. Guillaume II répondrait en engageant nos conseillers à tenir la poudre au sec et l'épée aiguisée (allusion aux menaces des Italiens formulées ces derniers temps contre la Suisse). La première automobile locale Ribordy transporterait ensuite l'illustre visiteur devant le palais du gouvernement où les Conseillers d'Etat, après les congratulations d'usage, lui demanderaient son avis sur la représentation proportionnelle.

Ensuite, banquet au Terminus (où ailleurs), décoré pour la circonstance d'oriflammes aux couleurs allemandes. Toasts cordiaux. Allusions à une alliance avec l'Allemagne pour remplacer l'Italie dans la Triplice, etc., etc.

Après le banquet, on inviterait Sa Majesté à inaugurer les travaux pour la construction du chemin de fer des Mayens où on lui ferait poser la première pierre du nouveau bâtiment de la banque cantonale. Puis cortège en ville dans l'ordre suivant: en tête, les pompiers dont le casque a quelque vague ressemblance avec celui des soldats allemands; un pionnier de gendarmes, l'Harmonie, le Conseil d'Etat en corps encadrant l'empereur, le préfet du district et les conseillers municipaux et bourgeois, les différentes corporations de métiers et sociétés de la ville avec drapeaux; le moto-club; les membres de la colonie allemande, etc., etc., et pour terminer dignement le cortège, tous ceux qui se prévalent d'un titre de noblesse. Itinéraire du parcours: rues de Lausanne, du Grand Pont, du Rhône, avenue du Midi, rue de la Dent-Blanche.

Le programme étant ainsi très chargé, Guillaume II devrait prolonger son séjour et retarder son retour en Allemagne qui a été fixé au 7 septembre.

Un télégramme serait en conséquence adressé à Berlin, rédigé en ces termes: « Retardé par mes amis du Valais; regrette »

ne pouvoir rentrer demain; prière en aviser ma femme et Bethmann-Hollweg.

De cette manière notre hôte sympathique pourrait encore disposer d'une journée entière, il terminerait la soirée par une tournée dans les principales caves de la ville et goûterait nos excellents crus; il ne lui serait même pas défendu d'emporter quelques bouteilles dans ses poches, pour les faire apprécier par ses ministres. Légèrement guilleret, il irait se coucher, oubliant pour un soir les soucis créés par les socialistes au Reichstag.

Samedi matin, excursion en automobile locale du côté de St-Léonard et samedi soir raquette à Savièse. Il faudrait insister spécialement sur cette dernière partie du programme car il serait vraiment impardonnable que Sa Majesté rentre en Allemagne sans avoir goûté la divine raquette et s'être rincé le gosier de non moins divin muscat.

Après cela il serait impossible que Guillaume II ne conserve pas le meilleur souvenir de son passage à Sion et quand il en parlera à son entourage princier il dira avec un large sourire: « Ah! mes amis, ces bons Valaisans il n'y en a pas comme eux pour recevoir rondement... »

NOUVELLES DIVERSES Londres-Paris-Londres en aéroplane

Une remarquable performance aérienne a été accomplie hier, jeudi, par l'aviateur Salmel. Cet aviateur a quitté Hendon, près de Londres le matin à 7 heures 47, a gagné Newhaven franchi le détroit du pas de Calais, et sans avoir repris terre est venu atterrir à 10 heures 59 sur le terrain de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux. L'aviateur qui pilotait un monoplane Blériot, muni d'un moteur Gnome a donc franchi en 3 heures 12 minutes les 350 kilomètres qui séparent à vol d'oiseau les capitales anglaise et française, réalisant ainsi une vitesse de plus de 100 kilomètres à l'heure.

L'aviateur Henri Salmel, qui fut breveté pilote d'aéroplane par l'Aéro-Club d'Angleterre le 27 juin 1911 et dirige l'école d'aviation Blériot, située à Hendon, près de Londres, est de nationalité française. Il est né à Paris, le 22 juillet 1878.

Le voyage qu'il a effectué démontre ses qualités de pilote aérien. En effet l'aviateur Salmel a dû naviguer constamment à une altitude de 2,000 mètres, au-dessus des nuages, et n'apercevant qu'à de rares instants soit la mer, soit la terre. Ce n'est qu'en arrivant au-dessus de Gisors que l'aviateur a pu se reconnaître et se repérer.

Par contre il a été puissamment aidé par le vent qui l'a toujours poussé vers Paris et c'est un peu ce qui lui a permis de réaliser une telle vitesse.

M. Salmel est reparti l'après-midi à 2 h. 10 d'Issy-les-Moulineaux. A deux heures et demie il passait au-dessus d'Argenteuil se dirigeant droit vers le nord. Mais cette fois le vent est défavorable à l'aviateur.

La guerre italo-turque Le général Reissli télégraphie que dans l'après-midi du 5 mars, les Arabes ont attaqué le front oriental, des positions italiennes, du côté de Merghen.

Le combat a continué jusqu'au lendemain matin à 6 heures, moment auquel les Arabes ont été repoussés avec des pertes importantes. Les Italiens ont eu un mort et trois blessés. D'après une dépêche de Derna, dans le combat du 3 courant, à Derna, le commandant des forces turco-arabes, le colonel Enver bey aurait été blessé.

MILAN, 8. — On annonce comme imminent le départ de quinze nouveaux aviateurs qui se rendront en Tripolitaine, pour remplacer une partie des aviateurs qui se trouvent là-bas, parmi lesquels les capitaines Moizo, Piazza et Gavotti, qui reviendront en Italie, pour se reposer un peu des longues fatigues qu'ils ont endurées depuis le commencement de la guerre.

Les forces italiennes D'après le « Popolo Romano », l'Italie a

maintenant en Tripolitaine et en Cyrénaïque 25 mille hommes de la classe de 1888, 35 mille de la classe de 1889, 40 mille de la classe de 1890 et 3 mille hommes environ de l'armée permanente, qui représentent un effectif total d'environ 103 mille hommes sur le théâtre de la guerre.

Le « Popolo Romano » fait remarquer que le pays est tranquille et animé d'un esprit de concorde et de patriotisme et que l'on pourrait si on le voulait, envoyer en Afrique encore 50 mille hommes, car pour les services secondaires il resterait toujours la milice mobile et la milice territoriale sans compter la deuxième catégorie de la classe de 1891, qui devra être appelée en juillet et en octobre et qui pourrait être appelée par anticipation.

Le gouvernement portugais repousse une demande d'amnistie

LISBONNE, 8. — Le député Almeida, leader des conservateurs républicains a de nouveau demandé à la Chambre des députés de voter une amnistie générale dont bénéficieraient toutes les personnes arrêtées au cours des récentes grèves, ainsi que celles se trouvant en prison ou sous le coup d'un mandat d'arrêt pour avoir participé aux complots royalistes.

Avec beaucoup de chaleur et de conviction l'orateur a démontré que cette mesure de clémence, loin d'affaiblir le régime républicain, ne fera que le renforcer en mettant un terme aux divisions des partis et aux luttes intestines dont souffre la nation portugaise.

Le député républicain a demandé en outre que, pour rétablir complètement la paix à l'intérieur du pays, la loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui a déchaîné la guerre civile soit abrogée.

Le président du conseil s'oppose énergiquement à ces mesures qui à son avis compromettraient l'avenir de la République. Le ministre promet d'examiner avec bienveillance les demandes de grâce individuelles qui lui seront adressées par les personnes condamnées pour faits de grèves, mais il ne pourra prendre en considération celles émanant des royalistes ou des ecclésiastiques ou de toutes autres personnes qui se sont attaquées non pas à tel ou tel projet de loi, mais au régime républicain tout entier.

La Légation de Portugal à Berne nous communique la copie d'un télégramme de l'agence Havas aux journaux de Lisbonne concernant le traitement des prisonniers politiques portugais:

Londres, 1er. — Sir Edward Grey ministre des affaires étrangères dans une réplique à la Chambre au sujet du traitement des prisonniers politiques en Portugal déclara qu'il ne possédait aucune information confirmant les accusations de cruauté à l'égard de ces détenus. Le ministre a encore ajouté que même dans le cas affirmatif le gouvernement britannique n'aurait pas à intervenir puisqu'il s'agitait d'affaires intérieures d'une autre nation.

En Chine Le correspondant du « New-York Herald » à Pékin annonce que les partis du nord et du sud sont arrivés à s'entendre, et que les difficultés politiques actuelles aboutiront à un compromis, solution qu'affectionnent particulièrement les Chinois.

Le général Li Youan Hung, vice-président, se rend de Wouchang à Nankin, où il prêterait serment au nom de Youan Chi Kai.

Tang Shao Yi, de son côté, quitte aujourd'hui Pékin pour Nankin, où il sera nommé président du conseil.

Le cabinet sera promulgué immédiatement à Nankin, et la combinaison gouvernementale se transporterait à Pékin, qui reste la capitale.

Un télégramme de Pékin à l'agence Reuter raconte que le docteur Scott, évêque protestant de la Chine du nord, accompagné des missionnaires Day et Hughes, avait quitté Pao-Ting-Fou jeudi dernier pour aller faire une tournée dans son diocèse.

CHAMPAGNE Coire S. P. Flury & Co

Le docteur Scott envoya le lundi suivant ses missionnaires à Tchong-How, chercher sa correspondance.

Des soldats rebelles s'emparèrent des charrettes et des majets des missionnaires. Comme ceux-ci essayaient de les reprendre, les soldats tirèrent sur eux.

M. Day a été tué. M. Hughes réussit à s'échapper sain et sauf.

Le docteur Scott est également hors de danger.

On confirme que 2,000 soldats se sont révoltés et ont pillé Kia-Kiang dans la vallée du Yang-Tsé.

Le correspondant du « Times » à Pékin déclare qu'on exprime une satisfaction générale de ce que les six puissances, dont les intérêts sont prédominants en Chine, se soient trouvées d'accord sur l'importance capitale qu'il y avait à prêter sans retard un concours financier à Youan Chi Kai, en vue de consolider son autorité et d'aider au prompt établissement d'un gouvernement central fort.

Samedi, le ministère des finances a informé les banques des « quatre nations » que la sommation d'un million de taëls était nécessaire immédiatement pour payer les légations chinoises à l'étranger, régler l'arrière de la solde des troupes et assurer leur paiement pour quinze jours encore.

Les banques des six nations participeront à ces avances, dont les conditions seront déterminées plus tard. Le principe de la participation sera rétroactif et sera également appliqué à l'avance de deux millions de taëls consentie la semaine dernière au gouvernement de Nankin.

Probabilités de grèves des mineurs de Westphalie

Les nouvelles des districts miniers de Westphalie deviennent d'heure en heure plus alarmantes. Il semble certain que la conférence syndicale de dimanche décidera la grève. On annonce de Cologne que malgré la résistance des chefs du syndicat chrétien il est à craindre qu'un certain nombre de membre du syndicat fassent cause commune avec les grévistes lundis.

La direction de certaines mines semble décidée à entrer dans la voie des concessions. La mine de Rheinpreussen, entre autres, a promis une augmentation de salaires qui, dans certains cas atteignent 15%.



Le teint devint frais et rose.

Je fis usage de l'Emulsion Scott pour ma fillette, âgée d'un an, qui avait beaucoup de peine à mettre ses dents et dont le teint manquait de fraîcheur. Après l'emploi de quelques bouteilles, les dents percèrent sans douleur et le teint devint frais et rose. Brisek, près Zell (Lucerne), 14 novembre 1910. (Signé) Mme Frey. Les enfants qui, durant les premiers mois, prospèrent à merveille, deviennent souvent désagréables pendant la dentition. Afin d'éviter ces désagréables si préjudiciables à l'enfant et à la mère, il est recommandé de leur donner régulièrement de l'Emulsion Scott. Seulement, il faut veiller à ne se procurer que la véritable EMULSION SCOTT, la seule émulsion qui s'est conquis une brillante renommée depuis 35 ans. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott et Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).



Dernière Heure

Grève

LONDRES, 8. — La nouvelle officielle de la reprise des négociations entre les patrons et les ouvriers mineurs, par l'intermédiaire du Board of Trade, fait renaître l'espoir. Cependant, les deux adversaires restent intransigeants.

La situation continue à s'aggraver. Le nombre des chômeurs augmente avec le nombre des usines obligées de fermer à cause du manque de charbon.

Les compagnies de chemins de fer ont encore supprimé des trains. Les journaux enregistrent sans cesse la fermeture de nouvelles usines, la suppression des trains et les protestations de leurs lecteurs, contre le désordre des affaires, le renchérissement des vivres causés par la grève actuelle.

Les puissances et la Crète

ATHENES, 8. — On croit que, devant la persistance d'un gouvernement crétois, les puissances procéderont à un échange de vues pour établir un ordre de choses moins vague que l'état actuel.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie adhèrent à toute proposition de cette nature.

Les puissances protectrices auraient renoncé à l'occupation militaire à la suite des mesures prises par le gouvernement crétois pour le maintien de l'ordre.

Les troubles au Mexique

NEW-YORK, 8. — Des dépêches de Mexico annoncent que des troubles se sont produits dans cette ville. Cinq cents Américains se sont enfuies. Les banques ont pris des mesures spéciales de sécurité.

LA GUERRE

PERIM, 8. — Hier soir à 8 h. 1/4 le « Calabria » a commencé de bombarder Cheik Saïd les Turcs ont riposté.

Le « Calabria » s'est retiré dans la direction du nord.

Advertisement for Sunlight Soap. Includes an illustration of a woman washing clothes and the text: 'Le grand jour de la lessive est un vrai plaisir pour la maîtresse de maison, quand elle emploie le savon Sunlight. Inutile de bouillir et de frotter longuement, le savon Sunlight dégrasse de lui-même et économise le temps, l'argent et les forces.'

Demandez à cet Homme de Lire votre Vie.

SON POUVOIR MERVEILLEUX DE LIRE LA VIE HUMAINE A N'IMPORTE QUELLE DISTANCE ET ONNE TOUS CEUX QUI LUI ECRIVENT.



Des milliers de personnes, de toutes conditions, ont profité de ses conseils. Il vous révèle ce que vous pouvez faire, comment attendre le succès, quels sont vos amis et vos ennemis, les bons et les mauvais instants de votre vie.

Sa description des événements passés et futurs vous étonnera et vous aidera. Tout ce qu'il demande pour le guider dans son travail, c'est votre nom (écrit par vous-même), la date de votre naissance et votre sexe. Point n'est besoin d'argent. Mentionnez le nom de ce journal et obtenez une lecture d'essai gratuite.

Madame la baronne B... une des femmes les plus intellectuelles de Paris, dit: « Je vous remercie de mon horoscope qui est d'une exactitude vraiment extraordinaire. J'avais déjà consulté un certain nombre d'astrologues, jamais on ne m'avait répondu avec autant de justesse. C'est avec un véritable plaisir que je vous recommanderai à mes amies et connaissances, car j'estime que c'est pratiquer le bien que de faire connaître votre science merveilleuse. »

M. Paul Stähman, un savant astrologue, dit: « L'horoscope préparé pour moi par le Professeur Roxroy est tout à fait conforme à la vérité. C'est un travail très intelligent et consciencieux. En ma qualité d'astrologue, j'ai examiné attentivement ses calculs et ses indications planétaires, et j'ai acquis la preuve que ses travaux sont parfaits dans tous leurs détails et qu'il est d'une compétence absolue dans sa science. M. Roxroy est un vrai philanthrope et chacun devrait profiter des services de ce Professeur, car en ce faisant, on en retirera de nombreux avantages. »

Le Révérend G. C. H. Hasskarl, Ph. D., pasteur de l'église luthérienne évangélique de St-Paul, dit:

« Vous êtes certainement le plus grand spécialiste et maître de votre profession. Tous ceux qui vous consultent s'étonneront de l'exactitude de vos lectures et de vos conseils personnels. Les plus sceptiques vous consulteront maintes et maintes fois après vous avoir écrit une première fois. »

Si vous désirez profiter de cette offre spéciale et obtenir une lecture de votre vie, envoyez simplement vos noms et adresse, la date, le mois et le lieu de votre naissance (le tout écrit très lisiblement), dites si vous êtes monsieur, dame ou demoiselle, et écrivez également de votre propre main les quatre vers suivants:

Vos conseils sont toujours dans la vie un soutien.

Par des milliers de gens, je l'entends dire.

Du succès, du bonheur, auxquels j'aspire, voyez-vous bien alors me montrer le chemin?

Si vous le désirez, vous pourrez y joindre 50 centimes en timbres-poste (de préférence de 5 centimes) de votre pays, ou en coupons-réponse internationaux, pour frais de poste, travaux d'écriture, etc. Adressez votre lettre affranchie à 25 centimes à Roxroy, Dépt 1943 B, N. 177 à Kensington High street, Londres, W, Angleterre.

TOUX, CATARRHES

Je me sers régulièrement des Pastilles Wybert, dites Gaba de la Pharmacie d'Or à Bâle, contre les enrhumements, la toux, les catarrhes, même dans les cas rebelles. Elles m'ont toujours soulagé.

N. N., étudiant en médecine à Zurich.

En vente partout à 1 franc la boîte. Demander strictement le « Pastilles Gaba »

l'feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis » (35)

Les drames de la misère

M. Baptiste Morel.

Le clerc ouvrit la porte et annonça: A ce nom, un homme petit, chauve, maigre dont les yeux disparaissaient sous des lunettes vertes, et dont les lèvres minces s'agitaient comme s'il faisait à perpétuité des monologues, leva la tête vers le nouveau-venu, et fit un signe équivalent à l'invitation de s'asseoir.

Autant le jeune clerc avait témoigné d'empressement, autant le petit homme en lunettes se montra circonspect.

Il commença par examiner Baptiste minutieusement, tout en retenant de chercher parmi ses dossiers une feuille de papiers introuvable. Quand il eut formulé son jugement sur le cocher, il lui dit d'un ton froid:

Monsieur Jean-Baptiste Morel, vous avez sans doute été surpris lors de la réception d'une lettre à vous adressée par la maison Bompouil que j'ai l'honneur de représenter?

Sans doute, monsieur, agréablement surpris, puisqu'il s'agit de succession.

Cela est probable, fort probable même; cependant le nom de Morel est un nom fort commun, et les indications que nous donnent les journaux et les actes de décès, en ce moment en notre possession peuvent être insuffisants pour établir vos droits. Ce serait à vous de nous indiquer... vous comprenez...

Parfaitement, monsieur; quand on perd un porte-monnaie; on est tenu d'en chiffrer le contenu pour se le faire restituer, et vous

ne pouvez me mettre sur la voie d'une succession ouverte à mon profit, sans que le total des honoraires qui vous seront dus soit réglé d'avance.

Vous êtes un homme pratique, monsieur Morel.

Autant que possible. Abrégeons donc. Je sais qu'une sœur de mon père, Eustasie Morel vivait aux environs de Grasse, il y a quelques années. Elle a quitté le pays pour se fixer Dieu sait où, la brave femme avait des économies, et c'est d'elle sans doute qu'il s'agit?

Non, répondit l'agent de la maison Bompouil et Cie.

Mon oncle, Anasthase Morel est mort, laissant un fils dont nous n'avons jamais eu de nouvelles.

Il s'embarqua jadis sur un bâtiment de commerce.

La dernière lettre que nous reçûmes de lui était datée des îles Malouines.

L'agent consulta une lettre et dit ensuite: C'est bien cela.

Mon cousin a donné de ses nouvelles?

Mieux que cela, il est revenu.

Des îles Malouines?

Où il a fait une grande fortune.

Ce cher cousin!

Je vous plains beaucoup, mon cher monsieur, si vous lui portez un grand intérêt. Votre cousin, revient opulent, mais malade, fort malade. Il s'est informé, en débarquant, du seul parent dont il gardait un amical souvenir, et notre maison, qui compte des correspondants dans toutes les grandes villes, a été chargée d'épéner des recherches.

Ainsi, Athanase est malade?

Le médecin garde peu d'espoir de le sauver. Il sera bon de profiter de sa lucidité

d'esprit pour réveiller en lui le sentiment de la famille; nul doute que la joie de vous retrouver ne le décide à faire en votre faveur un testament qui vous institue son légataire universel.

Diable! fit Baptiste, il faudrait partir? Incontestablement.

Et ma place?

Vous y tenez?

Je le crois bien!

Il y aurait un moyen de tout arranger, dit l'agent de la maison Bompouil, à Baptiste.

Lequel?

Ne parlez pas de quitter la maison, demandez un congé pour affaire de famille.

Mais cette absence peut-être longue?

Je ne crois pas, répondit le petit bonhomme, avec un singulier sourire.

Dans tous les cas, reprit Morel, Madame ne peut se passer de cocher, même pendant une semaine.

Qu'à cela ne tienne, nous vous procurerons un remplaçant.

Tout de suite?

Demain, si vous voulez?

Et je reprendrai ma place au retour?

Naturellement.

Le petit homme en lunettes prit sur la table un conduit de caoutchouc muni d'un pavillon de cuivre, l'approcha de ses lèvres, et prononça quelques mots auxquels il fut immédiatement répondu de la même manière.

Un moment après, un vieillard, tenant un gros livre apparut à son tour dans le bureau.

Cherchez à l'article « cochers » dit l'agent de la maison Bompouil.

ce était suivi d'un signalement complet, âge, mentions des maisons dans lesquelles il avait servi rien n'y manquait. Quand le bonhomme fut arrivé au nom et qualités d'un des cochers inscrits, l'agent frappa sur la table avec une règle.

Victor Bude, c'est un excellent sujet, trente ans, de la tenue, parle anglais, références excellentes...

Le commis regarda Baptiste.

Voici le conseil que je vous donne: prévenez Mme Montravers, présentez-lui Victor Bude, qui vous remplacera durant votre absence et partez.

Il ne me manque qu'une chose, dit Baptiste, l'adresse de mon cousin?

Vous la trouverez demain, à trois heures, Victor vous attendra dans ce bureau.

A combien se montent les frais de correspondance?

A cent francs, répondit l'agent.

J'échangerai demain un billet de banque contre l'adresse d'Athanase.

Le cocher salua, l'agent se replongea dans sa correspondance, le vieux commis remporta ses livres et les trois clercs se levèrent quand passa Baptiste Morel, futur héritier de son cousin Athanase, capitaine au cabotage.

Le jour même, Baptiste Morel, expliqua à Mme Montravers son vif désir d'aller voir l'unique parent qui lui restait. En même temps, il annonçait que le service de Madame n'aurait nullement à en souffrir, puisqu'il se ferait immédiatement remplacer.

Mme Montravers donna à Baptiste la permission de prendre quinze jours de congé, et le lendemain le cocher retournant aux bureaux de l'agence Bompouil y trouva Victor Bude, plaça dans son portefeuille l'adresse de son

cousin, paya les cent francs de frais de correspondance et emmena avec lui celui qui devait prendre pendant quelques jours sa place à l'hôtel Montravers.

Victor Bude semblait un garçon fleugmatique et réservé. Sa tenue était irréprochable, son accent légèrement britannique, et Baptiste fut presque jaloux de sa belle mine et de sa distinction.

Tandis que l'heureux cousin du capitaine au cabotage allait installer Victor, l'agent de la maison Bompouil télégraphiait à Marseille:

« A Monsieur Jean Légume, fabricant de crêpes de coq en palais de bœuf.

» Poisson est pris, cousin s'appelle Athanase Morel, garder Baptiste dix jours.

» Triplet ».

Le lendemain Baptiste montait en chemin de fer et se dirigeait vers Marseille.

Victor entra en fonctions et les remplit en cocher accoutumé aux bons chevaux et aux élégants attelages. Il avait vraiment fort bon air et conduisait avec plus d'élégance que Baptiste.

Le jour du bal approchait. Les toilettes étaient prêtes dès le matin, les ordres donnés à midi; Mme Montravers déclara qu'elle n'irait pas au bois ce jour-là, afin d'éviter toute espèce de fatigue.

Victor et Jack se trouvaient libres.

(à suivre).

Advertisement for KEFOL medicine. Text: 'NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL. Seul REMÈDE SOUVERAIN. Boîte (10 grammes) 1.50. Ch. Bonaccio, pharmacien. Toutes Pharmacies. Exporter le KEFOL.'

